



2025/

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

---

### ARRÊTÉ N° 2025/280 du mardi 25 novembre 2025 Portant numérotation des parcelles cadastrées AD 722-723 situées avenue des Marronniers

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'autorisation tacite en date du 13 mars 2016 à la déclaration préalable référencée DP 091 521 16 10027, pour un projet de division foncière en huit lots sur un terrain sis 6-8 avenue des Marronniers à Ris-Orangis,

**VU** la demande de la propriétaire des parcelles cadastrées AD 722-723 pour l'obtention d'un numéro de voirie,

**CONSIDERANT** la nécessité d'attribuer une numérotation correspondant à l'accès au logement,

**SUR** proposition de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme,

---

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le numérotage de la parcelle est attribué comme suit :

**Situation ancienne :**

**Parcelles AD 722-723 :**

- Avenue des Marronniers

**Situation nouvelle :**

**Parcelles AD 722-723 :**

- 8 BIS avenue des Marronniers.

Le numérotage nouvellement affecté est représenté sur le plan annexé.



2025/

**ARTICLE 2** : ampliation du présent arrêté sera transmise :

- aux Services postaux,
- au Cadastre départemental,
- au Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne,
- à l'Hôtel de Police d'Evry-Courcouronnes,
- au Service de la Police municipale de Ris-Orangis,
- à ENEDIS,
- à Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et usagers de la parcelle susvisée.

Toute autorité administrative et agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ris-Orangis, le 25 novembre 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : 28 NOV. 2025

Publié le : 28 NOV. 2025

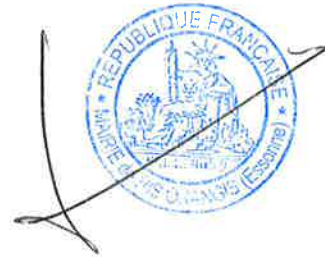
Notifié le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane RAFFALLI  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne



Département :  
ESSONNE

Commune :  
RIS ORANGIS

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 13/11/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC de Corbeil-Essonnes  
75-79 rue Feray 91107  
91107 Corbeil-Essonnes cedex  
tél. 01 60 90 51 00 -fax 01 60 90 51 28  
cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

